

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS
LE 20 AVRIL 2023**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le jeudi 20 avril 2023 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants.

Mesdames Jo-Annie Castilloux, Marie-Ève Allain et Sylvie Blais
Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, Monsieur Yan Ritchie, directeur général et greffier-trésorier.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil confirment avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2023-04-106 1. AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE PRIMEAU

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le maire, monsieur Henri Grenier à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi à la municipalité par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. ACQUISITION DE TERRAIN – MINISTÈRE DES PÊCHES ET OCÉANS – BELVÈDÈRE DU PARC COLBORNE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2023-04-107 3. ADJUDICATION DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES – MANDAT SPÉCIFIQUE - ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été émis pour un mandat spécifique – arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mars 2023 à 14h00;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions (incluant les taxes) ont été remises pour cet appel d'offre;

| | |
|------------------------------------------|--------------|
| Axio, arpenteurs-géomètres : | 412,875.22\$ |
| LSAG, arpenteurs-géomètres : | 124,895.04\$ |
| RRC, arpenteurs (Roy, Roy et Connolly) : | 134,175.83\$ |
| Groupe VRSB, arpenteurs-géomètres : | 103,142.92\$ |
| Ecce Terra, arpenteurs-géomètres : | 170,548.17\$ |

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont remises au représentant du dossier pour étude.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est pour l'instant limitée dans les budgets disponibles;

CONSIDÉRANT QUE à la suite d'une vérification auprès de l'arpenteur-géomètre (Groupe V.R.S.B.), celui-ci est disposé à maintenir sa soumission valide si le délai de 60 jours pour l'adjudication du contrat est dépassé;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur accepte de se limiter à la préparation des documents pour les parcelles d'acquisitions et servitudes correspondant aux articles 1.3 et 1.4 du bordereau de soumission, en autant que la préparation de parcelles supplémentaires soit également réalisée pour des servitudes payables à d'autres articles du bordereau afin

d'atteindre un montant payable de 25 000.00\$ (avant taxes), et ce, selon les prix unitaires apparaissant au bordereau de soumission;

CONSIDÉRANT QUE le résiduel du contrat sera accordé uniquement une fois que les négociations budgétaires seront mieux définies pour la Municipalité;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

D'ACCORDER un contrat partiel à l'arpenteur-géomètre « Groupe V.R.S.B. » pour la préparation des plans et descriptions techniques pour un montant de 25 000.00\$ (avant taxes) pour les acquisitions de terrain et servitudes correspondant aux articles 1.3 et 1.4 du bordereau et également pour des servitudes payables à d'autres articles du bordereau afin d'atteindre le budget souhaité, le tout selon les prix unitaires apparaissant au bordereau;

D'ACCORDER le résiduel du contrat par résolution une fois les négociations budgétaires seront mieux définies pour la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-04-108 4. OFFRE DE SERVICE – ÉVALUATION DE LA CONTAMINATION FONGIQUE – LOCAL DES AMBULANCIERS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par le Groupe Gesfor au montant de 3 405\$, avant taxes pour un rapport d'évaluation de contamination fongique pour le local des ambulanciers. Cette dépense sera payable sur réception de la facture et inscrite au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-04-109 5. DEMANDE DE RETRAIT D'UNE UNITÉ DE LOGEMENT

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la demande de retrait d'une unité de logement pour le matricule 6935-28-2340.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-04-110 6. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PLAQUE HONORIFIQUE

Il est proposé par Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte de participer financièrement à l'achat d'une plaque honorifique pour madame Yolaine Hughes, décédée le 31 décembre 2022, qui sera installée à la plage de l'Anse McInnis, en face de chez-elle à l'été 2023. Cette participation financière sera au montant de 500 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-04-111 7. BOURSES POUR FINISSANTES (2) DE NEW-CARLISLE HIGH SCHOOL

Il est proposé par monsieur François Beaudin, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons remet une bourse de 100\$/chacune pour deux finissantes de New-Carlisle High School.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-04-112 8. DEMANDE DE GRATUITÉ – SALLE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL PAR LA FABRIQUE DE GASCONS

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la Fabrique de Gascons a utilisé la salle du Centre multifonctionnel, à titre gratuit, pour la tenue de leur déjeuner-bénéfice le dimanche 7 mai 2023

Adopté à l'unanimité des conseillers

2023-04-113

9. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Considérant le règlement 2018-09 relatif à la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme de la municipalité;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de Port-Daniel-Gascons doit être composé de quatre (4) membres choisis parmi les résidents de la municipalité à l'exclusion des membres du conseil des officiers municipaux et des membres de tout autre commission nommée par le conseil et, autant que possible, deux (2) citoyens par secteur :

Considérant que le mandat du comité est arrivé à échéance;

Considérant l'importance d'un tel comité;

Considérant l'intérêt des membres à renouveler leur mandat pour une période de 2 ans;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que le conseil municipal nomme les personnes suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

Mesdames Lisianne Ross et Renée McInnis
Messieurs Paul-Henri Huard et Daniel Huard
Et monsieur François Beaudin à titre de membre du conseil municipal

Adopté à l'unanimité des conseillers

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue avec les gens de l'assistance.

2023-04-114

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 15.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier